

2020-0040
2020-04-01

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Poleci 2,5 EC
Insecticide, Région Ouest

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS LA
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT
{Skull and Crossbones in Diamond}
POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

PEUT SENSIBILISER LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 32447 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Deltaméthrine 25 g/L

CONTENU NET : 1-1050 Litres et Vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai, 400056, India

Sharda Cropchem Limited
601 – 402 – 21st Street East
Saskatoon SK S7K 0C3
1-888-931-2530

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut irriter la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Peut sensibiliser la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon (ou une combinaison), des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les travailleurs doivent porter des gants résistants aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides lors du mélange, du remplissage et de l'application de deltaméthrine à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique.

Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. **NE PAS** manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains.

NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.

Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit renferme des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Respecter les zones tampons précisées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DEÇÀ DU POINT DE CONGÉLATION. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2020-0040
2020-04-01

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Poleci 2,5 EC
Insecticide, Région Ouest

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS LA
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT
{Skull and Crossbones in Diamond}
POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

PEUT SENSIBILISER LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 32447 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Deltaméthrine 25 g/L

CONTENU NET : 1-1050 Litres et Vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai, 400056, India

Sharda Cropchem Limited
601 – 402 – 21st Street East
Saskatoon SK S7K 0C3
1-888-931-2530

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir pulvériser au moment approprié;
- de s'assurer que les insectes sont touchés lors de la pulvérisation, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau réels à utiliser varieront de 11 à 1 000 litres par hectare.

La distribution du produit sur les surfaces des plantes doit être aussi uniforme que possible là où les insectes se déplacent et/ou se nourrissent

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut irriter la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Peut sensibiliser la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon (ou une combinaison), des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les travailleurs doivent porter des gants résistants aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides lors du mélange, du remplissage et de l'application de deltaméthrine à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique.

Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. **NE PAS** manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains.

NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les secteurs résidentiels, ou vers des secteurs servant aux activités humaines (résidences, chalets, écoles et zones récréatives) est minimal. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit renferme des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DEÇÀ DU POINT DE CONGÉLATION. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'une échelle de doses est indiquée dans le « Mode d'emploi », la dose la plus élevée doit être utilisée :

1. lorsque le couvert de la culture est dense et empêche la pénétration de la solution de pulvérisation;
2. lorsque plusieurs stades de croissance des insectes sont visibles (par exemple stades nymphaux 1 à 5 de la sauterelle OU larves et adultes du doryphore de la pomme de terre);
3. lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

À moins d'indications contraires, appliquer Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest dès l'apparition des insectes et répéter au besoin pour maintenir la suppression. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage intégral. Une plus grande quantité d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Il est essentiel

de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats. Il est recommandé de suivre les calendriers de traitements provinciaux.

NE PAS appliquer par brumisation ou nébulisation (automatisée ou manuelle).

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement d'eau d'irrigation et d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles à la rubrique Précautions environnementales.

INSTRUCTIONS SPÉCIALES RELATIVEMENT À L'APPLICATION DE POLECI 2,5 EC INSECTICIDE, RÉGION OUEST SUR DES SOLS TRÈS ORGANIQUES (TERRES NOIRES) :

Dans les sols à haute teneur en matière organique (terres noires), des soins particuliers s'imposent pour l'application de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest. Ne pas appliquer plus de 400 mL de ce produit par hectare. Sur les terres noires, Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest ne doit être appliqué qu'UNE SEULE FOIS à chaque année de culture, avant le 1^{er} août.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Une buse à induction d'air à faible dérive doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses qui pointent vers l'extérieur lors de l'application à l'extrémité des rangées et dans les rangées extérieures. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, d'après les lectures prises à l'extérieur du site, sous le vent.

Application aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50% et si la température est supérieure à 20 °C. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont

indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES PRÉVALENT, OU DURANT LES PÉRIODES DE GRANDE CHALEUR (par exemple, températures diurnes dépassant 25°C) car le degré de suppression sera réduit. On obtiendra les meilleurs résultats en appliquant Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest durant les périodes plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

Zones tampons :

AUCUNE zone tampon N'EST REQUISE pour les traitements localisés effectués à l'aide d'équipement manuel.

Il faut respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et la rive la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs, milieux humides) et des habitats marins ou estuariens sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :	
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :	habitats terrestres

		Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Brise-vent	4	2	1	
	Mais de grande culture	1	1	1	
	Brise-vent, cerisier de Virginie	1	1	1	
	Luzerne (production de semences seulement), pomme de terre (sols à forte teneur en matières organiques), pomme de terre (sols non organiques), trèfle rouge établi (pour la production de semences seulement)	1	1	1	
	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur	2	1	1	
	Canola, moutarde, colza, oignon, betterave à sucre, sols à forte teneur en matières organiques: brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur	1	1	0	
	Moutarde oléagineuse, tomate, orge, lin, lentille, avoine, blé, grand pâturage libre, pâturage, tomate dans des sols à forte teneur en matières organiques	1	1	0	
	Tournesol	1	1	0	
Pulvérisateur pneumatique	Brise-vent	Premiers stades de croissance	55	45	10
		Derniers stades de croissance	45	35	5
	Brise-vent, cerisier de Virginie	Premiers stades de croissance	35	25	1
		Derniers stades de croissance	25	15	1
	Baies d'amélanche	Premiers stades de croissance	40	30	2
		Derniers stades de croissance	30	20	1
Application aérienne	Pomme de terre, blé, orge, avoine, lin, lentille, pâturage, grand pâturage libre (2 × 300 mL/ha)	Voilure fixe	40	10	1
		Voilure tournante	25	10	5
	Canola, moutarde, colza, moutarde oléagineuse, blé, orge, avoine, lin, lentille, betterave à sucre (1 × 400 mL/ha)	Voilure fixe	20	10	1
		Voilure tournante	15	10	1
	Canola, moutarde, colza, moutard oléagineuse, lin, brise-vent, pomme de terre (sols à forte teneur en matières organiques) (1 × 300 mL/ha)	Voilure fixe	15	10	1
		Voilure tournante	10	5	1
	Tournesol (1 × 200 mL/ha)	Voilure fixe	10	5	0
		Voilure tournante	10	5	0

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus grossier (ASAE) parmi ceux indiqués sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon affiché sur le site Web de l'ARLA. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur.

MÉLANGES EN CUVE

Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest peut être mélangé en cuve avec un certain nombre d'herbicides pour la suppression des insectes nuisibles (mentionnés sur cette étiquette) et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles (voir la liste des mauvaises herbes sensibles sur les étiquettes des herbicides). Lire attentivement chaque étiquette pour connaître l'emploi approprié. Les herbicides suivants sont compatibles :

	PARDNER®	BANVEL®	2,4-D
	BUCTRIL® M		MCPA
PUMA ¹²⁰ SUPER®	PUMA ¹²⁰ SUPER® avec BUCTRIL® M		

Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest peut être mélangé en cuve avec Puma¹²⁰ Super pour la suppression des sauterelles et graminées annuelles ou avec Puma¹²⁰ Super et Bucril M pour la suppression des sauterelles et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR SEULEMENT. Le cultivar de blé dur « Plenty » peut supporter un degré élevé de dommages suite à une application de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest avec Puma¹²⁰ Super et Bucril M.

La solution de pulvérisation doit être constamment agitée tout au long de l'épandage. Ne pas laisser la solution de pulvérisation dans le réservoir plus de quatre heures après le mélange.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans ce mélange en cuve.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest contient un insecticide du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest et à d'autres insecticides du Groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest ou les insecticides du même groupe avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Sharda Cropchem Limited 1-888-931-2530.

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
Luzerne (production de semence seulement)	Charançon postiche de la luzerne, punaises	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou si les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage. Utiliser la dose la plus élevée si le charançon postiche de la luzerne est présent.	400 à 500 mL/ha dans 100 à 300 L d'eau par hectare
<p>NE PAS FAIRE PLUS DE 1 APPLICATION PAR ANNÉE. NE PAS APPLIQUER DANS LES 20 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p>			
Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur	Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents.	300 à 400 mL/ha dans 350 à 550 L d'eau par hectare
<p>Intervalle minimum entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DES CHOUX DE BRUXELLES. NE PAS APPLIQUER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DU BROCOLI, DU CHOU OU DU CHOU-FLEUR. PEUT ÊTRE APPLIQUÉ UNE FOIS PAR SAISON SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES (TERRES NOIRES). POUR RÉDUIRE LES RÉSIDUS, APPLIQUER AVANT LE 1^{er} AOÛT. Voir les instructions ci-dessus.</p>			
Maïs cultivé	Pyrale du maïs	TERRESTRE Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'après l'apparition des premiers trous sur les feuilles. Diriger la pulvérisation vers le verticille de la plante. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la zone de l'épi.	500 à 600 mL/ha dans 240 L d'eau par hectare
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Voir les instructions ci-dessus.</p>			

CULTURES	INSECTES	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS	DOSE
<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.</p> <p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.</p> <p>En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.</p>			
Maïs de grande culture	Ver-gris occidental des haricots	<p>TERRESTRE</p> <p>Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.</p>	500 à 600 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.
<p>NE PAS APPLIQUER MOINS D'UN JOUR AVANT LA RÉCOLTE.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.</p>			

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Moutarde oléagineuse	Tisseuse de la betterave	<p>TERRESTRE Appliquer une fois par année lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.</p>	200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
	Altise	<p>TERRESTRE Appliquer une fois par année en présence des insectes. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest ne supprime que les insectes présents. Faire l'application lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures autour du champ.</p>	200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
	Altise	<p>AÉRIENNE Faire un épandage aérien par année, au besoin. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien à l'avant de la brochure.</p>	200 à 300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare
	Ver-gris du trèfle, légionnaire Bertha, fausse-teigne des crucifères	<p>AÉRIENNE Appliquer une fois par année en présence des insectes ou si les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage. Appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest.</p>	200 à 300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare

	Charançon de la graine du chou	TERRESTRE Pour la suppression de l'adulte seulement. Appliquer une fois par année en présence des insectes sur les boutons de fleurs ou sur les gousses en formation. Doit être appliqué avant la ponte des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.	400 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
	Punaise	AÉRIENNE Pour la suppression de l'adulte seulement. Appliquer une fois par année en présence des insectes sur les boutons de fleurs ou sur les gousses en formation. Doit être appliqué avant la ponte des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.	400 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare
		TERRESTRE Appliquer une fois par année lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.	300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
		AÉRIENNE Appliquer une fois par année lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.	300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare
	Sauterelle	TERRESTRE Suivre les prévisions provinciales. Appliquer une fois par année en présence de jeunes sauterelles ou de signes de dommages évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bande de	200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare

		<p>15 mètres le long des clôtures autour du champ. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert de la culture empêche la pénétration de la solution pulvérisée.</p> <p>AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales pour l'application par voie aérienne.</p>	<p>300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare</p>
<p>NE PAS APPLIQUER DANS LES 7 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p>			

Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Répéter le traitement au besoin, jusqu'à concurrence de 3 fois par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.	200 à 300 mL/ha dans 200 à 500 L d'eau par hectare
	Altise de la pomme de terre	Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest ne supprime que les insectes présents. Répéter le traitement au besoin, jusqu'à concurrence de 3 fois par année. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures autour du champ.	
	Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle, altise de la pomme de terre	AÉRIENNE Faire un maximum de 2 épandages aériens par année, au besoin. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure.	200 à 300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare

NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.
Intervalle minimum entre les applications : 3 jours
PEUT ÊTRE APPLIQUÉ UNE FOIS PAR ANNÉE SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES (TERRES NOIRES). POUR RÉDUIRE LES RÉSIDUS, APPLIQUER AVANT LE 1^{er} AOÛT.
Voir les instructions ci-dessus.

Colza, canola, moutarde	Tisseuse de la betterave	<p>TERRESTRE Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.</p>	200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
	Altise	<p>TERRESTRE Appliquer en présence des insectes. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest ne supprime que les insectes présents. Faire l'application lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.</p>	200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
	Altise	<p>AÉRIENNE Faire un épandage aérien par année, au besoin. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure.</p>	200 à 300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare
	Ver-gris du trèfle, légionnaire Bertha, fausse-teigne des crucifères	<p>AÉRIENNE Appliquer une fois par année en présence des insectes ou si les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage. Appliquer également lorsque les insectes se nourrissent activement. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest.</p>	200 à 300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare
	Charançon de la graine du chou	<p>TERRESTRE Pour la suppression de l'adulte seulement. Appliquer une fois par année en présence des insectes sur les boutons de fleurs ou sur les gousses en formation. Doit être appliqué avant la ponte des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.</p> <p>AÉRIENNE Pour la suppression de l'adulte seulement. Appliquer une fois par année en présence des insectes sur les boutons de fleurs ou sur les gousses en formation. Doit être appliqué avant la</p>	400 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare

	Punaise	<p>ponse des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.</p> <p>TERRESTRE Appliquer une fois par année lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.</p> <p>AÉRIENNE Appliquer une fois par année lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.</p>	<p>300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare</p> <p>300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare</p>
Canola	Sauterelle	<p>TERRESTRE Suivre les prévisions provinciales : Appliquer en présence de jeunes sauterelles ou de signes de dommages évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bordure de 15 mètres autour du champ. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert de la culture empêche la pénétration de la solution pulvérisée.</p> <p>AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales pour les applications par voie aérienne.</p>	<p>200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare</p> <p>300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare</p>
<p>NE PAS APPLIQUER DANS LES 7 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE Intervalle minimum entre les applications : 5 à 7 jours</p>			

Amélanchier	Tenthrede, punaise terne, <i>Pseudanthonomus crataegi</i> , charançon de la pomme, mineuse des feuilles, pique-bouton de l'amélanchier	TERRESTRE Appliquer trois fois par année, une fois avant la floraison, une fois au début de la floraison et une fois après le stade du calice, en observant un délai d'attente avant la récolte de 21 jours. Les espèces d'insectes supprimées apparaissent à différentes périodes de la saison de croissance : pique-bouton de l'amélanchier et punaise terne, du débourrement (stade de l'éclatement) au stade du bouton vert; tenthrede, à 25 % de la floraison; charançon de la pomme et <i>Pseudanthonomus crataegi</i> , 5 à 10 jours après le stade du calice. On encourage les producteurs à appliquer Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest lorsque les insectes nuisibles sont suffisamment nombreux pour causer des	4 mL dans 4,5 L d'eau pour 100 m ² de rang frontal de verger (Appliquer la solution des deux côtés de chaque rang)
NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.			

Plantations brise-vent	Puceron du caragan, tordeuse des bourgeons de l'épinette, pyrale des cônes de l'épinette, tordeuse verte de l'épinette, puceron tacheté du peuplier, livrée des forêts, livrée des Prairies	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.	180 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement
	Livrée des forêts	AÉRIENNE Appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée si le nombre de larves présentes est élevé ou si un feuillage dense peut empêcher la pénétration de la solution pulvérisée. Suivre les instructions pour l'application par voie aérienne.	200 à 300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare
	Méloés, galéruque grise du saule	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.	60 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement
	Némate du saule	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.	36 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE.			

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Trèfle rouge établi (pour la production de semence seulement)	Répression du charançon à rostre noir	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes. Faire deux applications à intervalle de 14 jours, au début du stade végétatif et lorsque le trèfle est en boutons. Utiliser suffisamment d'eau pour couvrir à fond. Une plus grande quantité d'eau peut être requise si le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Un mouillage complet de la plante est essentiel pour obtenir de bons résultats.	500 mL/ha dans 100 à 300 L d'eau par hectare
---	---------------------------------------	--	--

**NE PAS FAIRE PLUS DE 2 APPLICATIONS PAR ANNÉE.
NE PAS UTILISER LA CULTURE TRAITÉE COMME FOURRAGE.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parcours, pâturages	Sauterelle	<p>TERRESTRE Appliquer lorsque les insectes sont jeunes ou que des signes de dommages sont évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES VOISINES NON HOMOLOGUÉES. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de stades nymphaux avancés et à maturité est élevée et que la densité du couvert empêche la pénétration de la solution pulvérisée. En cas de forte infestation, une application doit aussi être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures et sur le bord des routes.</p>	200 à 300 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare
Parcours, pâturages		<p>AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les directives spéciales pour les applications par voie aérienne.</p>	300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare

**NE PAS FAIRE PLUS DE 2 APPLICATIONS AÉRIENNES PAR ANNÉE.
NE PAS APPLIQUER POLECI 2,5 EC INSECTICIDE, RÉGION OUEST CE PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. PAR EXEMPLE, 3 APPLICATIONS TERRESTRES OU 2 TERRESTRES /1 AÉRIENNE OU 2 AÉRIENNES/1 TERRESTRE.
Intervalle minimum entre les applications : 5 à 7 jours**

Plantations brise-vent de cerisiers de Virginie	Livrée des Prairies Tordeuse du cerisier Tordeuse du pommier	Appliquer avant la floraison lorsque les tentés sont visibles, en général entre la mi-mai et la fin mai Appliquer après la floraison lorsque les tentés sont visibles, en général entre le début juin et la mi-juin Appliquer après la floraison lorsque les dommages sont notés pour la première fois, en général entre le début juin et la mi-juin	184 mL de produit /1 000 L d'eau
<p>Appliquer comme traitement foliaire; application au sol seulement – UNE application par année. Appliquer de façon à mouiller les feuilles mais pas au point d'égouttement. Porter des vêtements protecteurs y compris une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation ou de la pulvérisation du produit.</p>			

Tournesol	Chrysomèle du tournesol	<p>TERRESTRE ADULTES : Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Les cultures doivent être traitées du stade du cotylédon au stade 2 feuilles.</p> <p>AÉRIENNE ADULTES ET LARVES : Appliquer une fois par année en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Vérifier soigneusement si des larves se trouvent dans les têtes. Il est préférable de faire l'épandage à la brunante lorsque les insectes se nourrissent activement. Suivre les instructions pour l'application par voie aérienne.</p>	<p>200 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare</p> <p>200 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare</p>
<p>NE PAS APPLIQUER DANS LES 70 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. Un maximum d'une application par année.</p>			
Tomates	Doryphore de la pomme de terre	<p>TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Répéter le traitement au besoin, jusqu'à concurrence de 3 fois par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.</p>	200 à 300mL/ha dans 200 à 500 L d'eau par hectare
<p>NE PAS TRAITER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. Intervalle minimum entre les applications : 5 à 7 jours PEUT ÊTRE UTILISÉ UNE FOIS PAR ANNÉE SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES (TERRES NOIRES). POUR RÉDUIRE LES RÉSIDUS, APPLIQUER AVANT LE 1^{er} AOÛT. (Voir les instructions ci-dessus) RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.</p>			

Blé, orge, avoine, lin, lentilles, betterave à sucre	Ver-gris	<p>TERRESTRE OU AÉRIENNE Appliquer une fois par année lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES. Suivre les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure.</p>	400 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
	Ver-gris du trèfle (lin seulement)	<p>TERRESTRE OU AÉRIENNE Faire un épandage aérien par année en présence des insectes, au besoin. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure. Pour l'épandage aérien, suivre les instructions pour l'application par voie aérienne.</p>	200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
	Tisseuse de la betterave (lin seulement)	<p>TERRESTRE Appliquer une fois par année lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé ou que le couvert de la culture est dense.</p>	200 à 300 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare
<p>NE PAS APPLIQUER SUR LE BLÉ, LE LIN OU L'ORGE DANS LES 40 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE DANS LES 31 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR LES LENTILLES DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR LA BETTERAVE À SUCRE DANS LES 100 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p>			

Blé, orge, avoine, lin, lentilles	Sauterelle	<p>TERRESTRE Suivre les prévisions provinciales : Appliquer en présence de jeunes sauterelles ou de signes de dommages évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bordure de 15 mètres autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES NON HOMOLOGUÉES. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert de la culture empêche la pénétration de la solution pulvérisée.</p> <p>AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales pour les applications aérienne. Ne pas faire d'application aérienne du mélange en cuve de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région Ouest avec l'herbicide Butril M et l'herbicide Puma¹²⁰ Super.</p>	<p>200 à 300 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare</p> <p>300 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare</p>
<p>Intervalle minimum entre les applications : 5 à 7 jours NE PAS FAIRE PLUS DE 3 APPLICATIONS DU SHARDA DELTAMETHRIN 2,5 % EC PAR ANNÉE. ON PEUT EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 ÉPANDAGES AÉRIENS DU SHARDA DELTAMETHRIN 2,5 % EC PAR ANNÉE. NE PAS APPLIQUER SUR LE BLÉ, LE LIN OU L'ORGE DANS LES 40 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE DANS LES 31 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER SUR LES LENTILLES DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p>			

2020-0040
2020-04-01

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
COMMUNIQUER AVEC :

SHARDA CROP CHEM LIMITED
1-888-931-2530

Buctril, Pardner et Puma120 Super sont des marques de commerce déposées de Bayer CropScience. Banvel est une marque de commerce déposée de BASF.